

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL
DIRECTION DU TRAVAIL ET DE LA
PROTECTORAT SOCIAL
DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

DECRET N° 82/403 du 5/5/1982

Portant intégration et nomination de certains
candidats du Ministère de l'Éducation Nationale
dans les cadres de la catégorie A Hiérarchie I
des services sociaux (Enseignement Technique)
En tête : KIBALOLAUD Sylvestre Jean Bernard.

C/1348:

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

D.B.

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 25/80 du 13.11.1980 portant amendement de l'article 47
de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;
(/u la loi 15/82 du 3.2.1982 portant statut général des fonctionnai-
res des cadres de la République Populaire du Congo ;
(/u l'arrêté n° 2087/EP du 21/6/58 fixant le règlement sur la solde
des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 67/304 du 30.9.1967 modifiant le tableau hiérarchi-
que des cadres de la catégorie A de l'Enseignement secondaire, abrogeant et
remplaçant les dispositions des articles 19, 20 et 21 du décret n° 64-105 du
22.5.1964 relatif au statut des cadres de l'Enseignement ;
(/u le décret n° 62/30 du 5.7.1962 fixant le régime des rémunéra-
tions des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/195/ET du 5/7/1962 fixant la hiérarchisation des
diverses catégories des cadres ;
(/u le décret n° 62/197/ET du 5.7.1962 fixant les catégories et hié-
rarchies des cadres créées par la loi n° 15/82 du 3.2.1982 portant statut gé-
néral des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 62/198/ET du 5.7.1967 relatif à la nomination et
à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat ;
(/u le décret n° 63/31/EP du 28.3.1963 fixant les conditions
dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les
fonctionnaires stagiaires, notamment en ces articles 7 et 8 ;
(/u le décret n° 67-50/EP du 24-2-1967 réglementant la prise d'af-
fect au point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nomina-
tions, intégrations, reconstitutions de carrières et reclassements ;
(/u le décret n° 74/472 du 31.12.1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du décret n° 62/196/EP du 5/7/1962 fixant les échelonnements in-
diciaires des fonctionnaires ;
(/u le décret n° 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Mini-
stre, Chef du Gouvernement ;
(/u le décret n° 80/644 du 28.12.1980 portant nomination des Membres
du Conseil des Ministres ;
(/u le rectificatif n° 81/016 du 26.1.1981 au décret 80/644 du 28/-
12/1980 portant nomination des membres du Conseil des Ministres ;
(/u le décret n° 81/017 du 26.1.1981 relatif aux intérêts des Membres
du Gouvernement ;
(/u la lettre n° 1572 /M-EX-GRS-DPM du 24 Octobre 81 du Direc-
teur du Personnel et des Affaires administratives transmettant les dossiers
constitués par les intéressés ;

D.C.F.

LE MINISTRE :

..../....

ARTICLE 1er:- En application des dispositions du décret n° 67/304 du 30.9.1967 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires de la Licence en Sciences et Techniques commerciales (session 1980) et du Certificat d'Appétitude à l'Enseignement Technique (CAPET) session de 1981 Option : Sciences et Techniques économiques, obtenus à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement Technique) et nommés au grade de Professeur Certifié de Sciences et Techniques économiques de 1° échelon Stagiaire, indice 830.

- MM.-KIBELOLAUD Sylvestre Jean-Bernard, né le 31.12.1954 à Gamboma
- KOKOU Joseph, né le 22 Novembre 1953 à Pointe-Noire
- NGADZALA Ange, né le 29.10.1954 à Impouli (Ganaba)
- ZOBA Albert, né le 5.7.1951 à Bacongo (Brazzaville) -
- MME -BIKOU -MBYS née HAFOUNBI Christine, née le 24.7.1956 à Pointe-Noire.

ARTICLE 2:- Les intéressés sont mis à la disposition du Ministre de l'Education Nationale.

ARTICLE 3:- Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de l'ancienneté et de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés à la rentrée scolaire 1981-1982, sera enregistré, publié au JORFC et communiqué partout où besoin sera./-

Par le Premier Ministre, Chef
du Gouvernement,

Pour le Ministre de l'Education Nationale en Mission,
P/I - le Ministre de la Culture et des Arts Chargé
de la Recherche Scientifique,

J. B. TAPI - LOUPARD .-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE
SOCIALE,

Bernard CONBO MATSIONA.-

BRAZZAVILLE, le 5 Mai 1982

Colone Louis SYLVAIN-GOMA.

LE MINISTRE DES FINANCES,

Itihi-Ossétoumba LEKOUNDZOU.-

REPLIATIONS:

JORFC.....1
DGTEP/DFP.....3
DFP/BSF.....1
D.B.....2
D.C.F.....1
M.E.N.....1
DGAS.....1
D.F.A.....7
INTERESSES.....5
SGCH/BC.....2
DOSSIERS.....6